

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 24 août 2015** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire  
Monsieur Allen Scott, conseiller  
Monsieur Christian Caron, conseiller  
Monsieur Laurent Blais, conseiller  
Madame Suzanne Perron, conseillère  
Monsieur Pierre Vocino, conseiller  
Monsieur Yves Sénécal, conseiller  
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière  
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

Est absente :

Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère

## **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 2.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2015, séance extraordinaire du 28 juillet 2015 à 16 h et procès-verbal de correction du 17 août 2015.
3. **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**
4. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 4.1 Liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
  - 4.2 Procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 3 juin 2015.
  - 4.3 Certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1376-M décrétant une dépense et un emprunt de 362 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels 2015 se rapportant à divers mandats, tenue le 15 juillet 2015.
  - 4.4 Indicateurs de gestion 2014.
5. **ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION**

**6. RÈGLEMENTS**

- 6.1 Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 1366-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie pour l'année 2015.
- 6.2 Avis de motion 2015-16 - Règlement modifiant le règlement numéro 1354-M sur la prévention des incendies.

**7. RÉSOLUTIONS**

- 7.1 Autorisation de signature - Addenda au contrat de l'adjointe à la mairie.
- 7.2 Autorisation de signature - Entente de confidentialité entre l'Association pour le recyclage des produits électroniques, Raymond Chabot Grant Thornton et la Ville de La Prairie.
- 7.3 Autorisation de signature - Protocole d'entente entre l'école de voile Entre Air et Mer et la Ville de La Prairie.
- 7.4 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 8 à la convention collective entre la Ville et le Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie C.S.D. (employés cols bleus).
- 7.5 Nomination d'un chauffeur B au Service des travaux publics.
- 7.6 Congédiement de l'employé numéro 1360 au Service des travaux publics.
- 7.7 Congédiement de l'employé numéro 1435 au Service des loisirs.
- 7.8 Recommandation à la CPTAQ – Demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour une activité de type agrotouristique sur une partie du lot 2 267 846 du cadastre du Québec (chemin de Fontarabie).
- 7.9 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-038 concernant la construction d'un immeuble commercial B, assujettie au secteur PIIA Vitrine autoroutière commerciale - 950, boulevard des Prés-Verts (Zone C-302).
- 7.10 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-041 concernant une modification au PIIA numéro 2013-065 approuvé relativement à la construction d'une habitation trifamiliale, assujettie au secteur PIIA Bourg - 360 à 364, rue Saint-Laurent (Zone H-024).
- 7.11 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-042 concernant un projet de rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA Bourg - 222 et 224, rue Sainte-Marie (Zone H-008).

- 7.12 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-046 concernant un projet d'agrandissement résidentiel, assujettie au secteur PIIA Faubourg - 300, rue Fournier (Zone H-018).
- 7.13 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-044 concernant une rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA Chemin du Sault-Saint-Louis - à l'est de la rue Salaberry - 910, chemin du Sault-Saint-Louis (Zone H-704).
- 7.14 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-043 concernant une rénovation commerciale, assujettie au secteur PIIA Boulevard Taschereau - 170, boulevard Taschereau (Zone C-124).
- 7.15 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-045 concernant un projet d'affichage commercial, assujettie au secteur PIIA Chemin de Saint-Jean - 1775, chemin de Saint-Jean (Canyon Escalade) (Zone C-124).
- 7.16 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-047 concernant un projet de rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA La Citière - 375, rue Beausoleil (Zone H-137).
- 7.17 Demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (Volet 5.1) – Projet d'agrandissement du Complexe communautaire Saint-Laurent.
- 7.18 Annulation de l'appel d'offres Génie/2015-17 - Services professionnels d'ingénierie et d'architecture du paysage - Aménagement du Parc de conservation du marais.
- 7.19 Octroi d'un contrat pour l'installation de béton estampé pour abribus.
- 7.20 Autorisation de fermeture de rues - Activité Week-end d'autrefois.
- 7.21 Renouvellement de l'adhésion de la Ville auprès de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.
- 7.22 Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2007.
- 7.23 Ratification de signature - Documents pour l'obtention de l'immatriculation d'une embarcation nautique de sauvetage.
- 7.24 Plan d'action municipal 2015-2016 du comité concernant les personnes handicapées.
- 7.25 Création du comité de la politique culturelle et nomination des membres.

7.26 Autorisation de fermeture de rue pour une fête de quartier  
- Rue de la Terre-de-Feu.

**8. APPUI FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES**

8.1 Aide financière - Séjour de pompiers à Baltimore.

8.2 Aide financière à un athlète laprairien en handball.

8.3 Aide financière à la fête des anniversaires de mariage ou de vie commune.

8.4 Aide financière à un athlète laprairien en handball.

**9. VARIA**

**10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2015-08-277**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE :** monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2015-08-278**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 juillet 2015 à 19 h 30, celui de la séance extraordinaire du mardi 28 juillet 2015 à 16 h ainsi que le procès-verbal de correction du 17 août 2015.

**ADOPTÉE**

2015-08-279

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 21 août 2015 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 2 832 132,19 \$ pour les activités financières, de 2 594 259,42 \$ pour les activités d'investissement et de 999 275,21 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la municipalité.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 3 JUIN 2015**

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la municipalité.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1376-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 362 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS 2015 SE RAPPORTANT À DIVERS MANDATS, TENUE LE 15 JUILLET 2015**

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue le 15 juillet 2015 pour le règlement numéro 1376-E décrétant une dépense et un emprunt de 362 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels 2015 se rapportant à divers mandats.

Le document sera versé aux archives de la municipalité.

## **DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014**

Les indicateurs de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 sont déposés aux archives de la municipalité. Ce document sera transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément aux dispositions des lois et règlements en vigueur.

**2015-08-280**

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1377-M**

**ATTENDU** l'avis de motion 2015-15 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1377-M**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
1366-M DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE  
DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS  
ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE  
DE LA PRAIRIE POUR L'ANNÉE 2015

**ADOPTÉE**

## **AVIS DE MOTION 2015-16**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1354-M SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

Avis de motion est donné par monsieur Christian Caron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1354-M sur la prévention des incendies.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

**2015-08-281**

## **AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA AU CONTRAT DE L'ADJOINTE À LA MAIRIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda au contrat de l'adjointe à la mairie.

Cet addenda a pour objet de modifier le nombre d'heures de travail par semaine de l'adjointe à la mairie et ce, à compter du lundi 24 août 2015.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2015-08-282**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ENTRE L'ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES, RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON ET LA VILLE DE LA PRAIRIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE :** monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le chef de division immeubles et environnement au Service des travaux publics, monsieur François Boutin, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de confidentialité entre l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec), Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) et la Ville de La Prairie.

Cette entente a pour objet la confidentialité des informations qui seront fournies et colligées dans le cadre du mandat octroyé à RCGT par l'ARPE-Québec pour l'étude de coûts portant sur les activités de manutention et de gestion des produits électroniques en fin de vie utile dans les municipalités du Québec.

Ladite entente a débuté le 15 juillet 2015 et prendra fin sur entente écrite entre les parties ou, le cas échéant, au moment de la divulgation publique de l'étude de coûts par l'ARPE-Québec.

**ADOPTÉE**

**2015-08-283**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'ÉCOLE DE VOILE ENTRE AIR ET MER ET LA VILLE DE LA PRAIRIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec l'École de voile Entre Air et Mer.

Cette entente a pour objet la dispense de cours de voile à la population de La Prairie, de permettre l'utilisation des locaux et des espaces de la Ville et la location de kayaks.

Ladite entente est d'une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

**ADOPTÉE**

**2015-08-284**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 8 À LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES SALARIÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE C.S.D. (EMPLOYÉS COLS BLEUS)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 8 à la convention collective entre la Ville et le Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie C.S.D. (employés cols bleus). Cette lettre a pour objet d'octroyer la classe 5 à l'emploi de journalier saisonnier horticulture.

**ADOPTÉE**

**2015-08-285**

**NOMINATION D'UN CHAUFFEUR B AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur Christian Lupien au poste de chauffeur B.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie (CSD).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**



2015-08-286

**CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1360 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**DE CONGÉDIER** l'employé numéro 1360 au Service des travaux publics, tel congédiement ayant pris effet en date du 8 juillet 2015.

**ADOPTÉE**

2015-08-287

**CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1435 AU SERVICE DES LOISIRS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**DE CONGÉDIER** l'employé numéro 1435 au Service des loisirs, tel congédiement ayant pris effet en date du 13 juillet 2015.

**ADOPTÉE**

2015-08-288

**RECOMMANDATION À LA CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE POUR UNE ACTIVITÉ DE TYPE AGROTOURISTIQUE SUR UNE PARTIE DU LOT 2 267 846 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN DE FONTARABIE)**

**ATTENDU** que madame Jacynthe René présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande afin d'utiliser une partie du lot 2 267 846 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 000 mètres carrés, à une fin autre que l'agriculture, pour la tenue d'une activité annuelle (dernière fin de semaine du mois d'août), de type agrotouristique, offerte aux familles en lien avec la découverte de la nature à travers des sentiers d'interprétation aménagés;

**ATTENDU** que ce terrain est situé en zone agricole et que, dans ces circonstances, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* exige que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture qui en sera faite fasse l'objet d'une permission de la CPTAQ;

**ATTENDU** que le lot 2 267 846 du cadastre du Québec est situé dans la zone A-803 en vertu du règlement de zonage numéro 1250, où les usages agricoles suivants sont autorisés, sous réserve d'une autorisation de la CPTAQ, à savoir: divers usages qui sont relatifs à la culture du sol, notamment les céréales, tabac, fruits, légumes, sol, fleurs et production de tourbe;

**ATTENDU** que les usages Promenade à la ferme et séjour à la ferme sont autorisés à titre d'usages complémentaires aux classes 1 et 2 du groupe agricole, et ces usages respectent les dispositions générales applicables aux usages complémentaires à l'usage agricole, le tout selon l'article 1033 du règlement de zonage numéro 1250;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1247 adoptant le plan d'urbanisme prévoit, à titre d'usages complémentaires à l'aire d'affectation Agricole dynamique (AD), où se situe le terrain visé par la demande, les activités agrotouristiques, c'est-à-dire les activités touristiques dont l'attrait principal est relié à l'agriculture et au milieu agricole, notamment les activités touristiques de nature commerciale, récréative, éducative et culturelle qui se pratiquent en milieu agricole et qui requièrent certains aménagements et équipements. Ces activités doivent toutefois être directement reliées et complémentaires à l'activité agricole principale ou à la production agricole d'un producteur;

**ATTENDU** que la demande est conforme à la réglementation de zonage actuellement en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**D'APPUYER** la demande de madame Jacynthe René auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant l'autorisation d'utiliser une partie du lot 2 267 846 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 000 mètres carrés, à une fin autre que l'agriculture, pour la tenue d'une activité annuelle (dernière fin de semaine du mois d'août), de type agrotouristique, offerte aux familles en lien avec la découverte de la nature à travers des sentiers d'interprétation aménagés.

**ADOPTÉE**

**2015-08-289**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-038  
CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL B,  
ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA VITRINE AUTOROUTIÈRE  
COMMERCIALE - 950, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS (ZONE C-302)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-52 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-038 concernant la construction d'un immeuble commercial B au 950, boulevard des Prés-Verts, à la condition stipulée dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

2015-08-290

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-041  
CONCERNANT UNE MODIFICATION AU PIIA NUMÉRO 2013-065  
APPROUVÉ RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE  
HABITATION TRIFAMILIALE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA BOURG -  
360 À 364, RUE SAINT-LAURENT (ZONE H-024)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-53 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-041 concernant une modification au PIIA numéro 2013-065 approuvé relativement à la construction d'une habitation trifamiliale au 360 à 364, rue Saint-Laurent, aux conditions stipulées dans la recommandation.

Cette approbation ne libère pas le requérant d'obtenir une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications.

**ADOPTÉE**

2015-08-291

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-042  
CONCERNANT UN PROJET DE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE,  
ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA BOURG - 222 ET 224, RUE SAINTE-  
MARIE (ZONE H-008)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-54 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-042 concernant un projet de rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 222 et 224, rue Sainte-Marie.

Cette approbation ne libère pas le requérant d'obtenir une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications.

**ADOPTÉE**

2015-08-292

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-046  
CONCERNANT UN PROJET D'AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL,  
ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA FAUBOURG - 300, RUE FOURNIER  
(ZONE H-018)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-55 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-046 concernant un projet d'agrandissement résidentiel pour l'immeuble situé au 300, rue Fournier.

**ADOPTÉE**

2015-08-293

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-044  
CONCERNANT UNE RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE, ASSUJETTIE AU  
SECTEUR PIIA CHEMIN DU SAULT-SAINT-LOUIS- À L'EST DE LA RUE  
SALABERRY - 910, CHEMIN DU SAULT-SAINT-LOUIS (ZONE H-704)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-56 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-044 concernant une rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 910, chemin du Sault-Saint-Louis.

**ADOPTÉE**

2015-08-294

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-043  
CONCERNANT UNE RÉNOVATION COMMERCIALE, ASSUJETTIE AU  
SECTEUR PIIA BOULEVARD TASCHEREAU - 170, BOULEVARD  
TASCHEREAU (ZONE C-124)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE :** monsieur Yves Sénécal  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-57 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-043 concernant une rénovation commerciale pour l'immeuble situé au 170, boulevard Taschereau, aux conditions stipulées dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

2015-08-295

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-045  
CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE  
AU SECTEUR PIIA CHEMIN DE SAINT-JEAN - 1775, CHEMIN DE  
SAINT-JEAN (CANYON ESCALADE) (ZONE C-124)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE :** monsieur Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-58 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-045 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 1775, chemin de Saint-Jean.

**ADOPTÉE**

2015-08-296

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-047  
CONCERNANT UN PROJET DE RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE,  
ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA LA CITIÈRE - 375, RUE BEAUSOLEIL  
(ZONE H-137)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-59 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-047 concernant un projet de rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 375, rue Beausoleil, aux conditions stipulées dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

2015-08-297

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES  
QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (VOLET 5.1) - PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU COMPLEXE COMMUNAUTAIRE SAINT-LAURENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec Municipalités - volet 5.1 (projets d'infrastructures à vocation municipales ou communautaires) pour le projet d'agrandissement du Complexe communautaire Saint-Laurent.

**QUE** la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles de construction et les coûts d'exploitation continue de l'ouvrage par la suite.

**QUE** les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir et tout autre document se rapportant à ce projet.

**ADOPTÉE**

**2015-08-298**

**ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES GÉNIE/2015-17 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE - AMÉNAGEMENT DU PARC DE CONSERVATION DU MARAIS**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture du paysage pour l'aménagement du Parc de conservation du marais;

**ATTENDU** que cinq soumissions ont été reçues le 29 juin dernier et ont été analysées par le comité d'analyse le 17 juillet dernier;

**ATTENDU** qu'une soumission n'a pas reçu le pointage minimal de 70 points lors de l'analyse, donc son enveloppe de prix n'a pas été ouverte;

**ATTENDU** que le prix des autres soumissions s'est avéré beaucoup plus élevé que l'estimation faite ainsi que du budget disponible;

**ATTENDU** que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**D'ANNULER** l'appel d'offres portant le numéro Génie / 2015-17 – Services professionnels d'ingénierie et d'architecture du paysage pour l'aménagement du Parc de conservation du marais.

**ADOPTÉE**

**2015-08-299**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE BÉTON ESTAMPÉ POUR ABRIBUS**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour l'installation de béton estampé pour abribus;

**ATTENDU** que six entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que seule la soumission suivante a été reçue:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Béton E.P.	50 014,12 \$

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 36 225 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'installation de béton estampé pour abribus, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Béton E.P., aux prix unitaires soumissionnés. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-15-111 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 50 014,12 \$, taxes incluses.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée aux règlements d'emprunt numéros 1335-E, 1349-E et 1367-E.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2015-08-300**

**AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES - ACTIVITÉ WEEK-END D'AUTREFOIS**

**ATTENDU** la tenue de l'activité *Week-end d'autrefois* organisée par la Ville, les 29 et 30 août prochains;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la fermeture des tronçons de rues suivants, le samedi 29 août 2015, entre 10 h et 17 h, et le dimanche 30 août 2015, entre 10 h et 15 h, pour la tenue des *Week-end d'autrefois*:

- chemin de Saint-Jean, entre les rues Saint-Laurent et Sainte-Marie;
- rue Sainte-Marie, entre le chemin de Saint-Jean et la rue Saint-Georges;

tout en permettant, et ce en tout temps, un corridor de 5 mètres pour les véhicules d'urgence.

**D'ADRESSER** une copie de la présente résolution au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'au CIT Le Richelain à titre d'information.

**ADOPTÉE**

**2015-08-301**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE :** monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'adhésion de deux membres du conseil, indistinctement, à la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon, pour l'année financière 2015-2016.

Les frais d'adhésion s'élèvent au montant total de 543,20 \$, incluant les taxes applicables.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2015-08-302**

**RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE POUR LA PÉRIODE DU 1ER DÉCEMBRE 2006 AU 30 NOVEMBRE 2007**

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Travelers et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2007;

**ATTENDU** que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

**ATTENDU** qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de La Prairie y a investi une quote-part de 44 661 \$ représentant 11,17% de la valeur totale du fonds;

**ATTENDU** que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds:

**5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou*



*ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

**ATTENDU** que, selon les informations obtenues, l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Travelers touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Travelers pour la période du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2007 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie demande que le reliquat de 234 031,50 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

**ATTENDU** qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2007;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**ADOPTÉE**

2015-08-303

**RATIFICATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS POUR L'OBTENTION DE L'IMMATRICULATION D'UNE EMBARCATION NAUTIQUE DE SAUVETAGE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**DE RATIFIER** la signature, par le directeur du Service de sécurité incendie, sur les documents nécessaires à l'obtention de l'immatriculation d'une embarcation nautique de sauvetage.

**ADOPTÉE**

2015-08-304

**PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2015-2016 DU COMITÉ CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**ATTENDU** la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

**ATTENDU** la création par la Ville du Comité concernant les personnes handicapées en 2005, en vertu de la résolution numéro 2005-11-513;

**ATTENDU** le rapport déposé par ce comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Sénécal  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le plan d'action municipal 2015-2016 du comité concernant les personnes handicapées dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

2015-08-305

**CRÉATION DU COMITÉ DE LA POLITIQUE CULTURELLE ET NOMINATION DES MEMBRES**

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie souhaite se doter d'une politique culturelle;

**ATTENDU** que pour ce faire, un comité composé, entre autres, de bénévoles artistes doit être créé;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**DE CRÉER** le comité de la politique culturelle.



# Plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2015-2016

Ville de La Prairie

Adopté le

"Ceci est le document annexé à la résolution  
2015-08-304 pour en faire partie intégrante."

# Table des matières

INTRODUCTION .....	4
DESCRIPTION DE L'ORGANISME .....	4
CADRE LÉGAL .....	6
DÉFINITION D'UN HANDICAP .....	6
DÉFINITION D'UN OBSTACLE .....	7
LE COMITÉ .....	7
MESURES ANTÉRIEURES À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION .....	8
MESURES RÉCURRENTES DEPUIS 2007.....	9
OBJECTIFS POURSUIVIS 2011-2012-2013 .....	11
DIFFUSION DU PLAN D'ACTION 2011-2012-2013 .....	11
SUIVI DE LA DÉMARCHE .....	11
CONCLUSION.....	12

<b>Annexe A</b>	-	Résolution 2005-11-513 – Nomination d'un représentant du conseil
<b>Annexe B</b>	-	Résolution 2006-11-509 – Création du comité à l'égard des personnes handicapées
<b>Annexe C</b>	-	Résolution 2009-06-247 – Modification au comité
<b>Annexe D</b>	-	Résolution 2015-01-013 – Modification au comité et modification du nom du comité
<b>Annexe E</b>	-	Résolution 2015-XX-XXX – Plan d'action municipal 2015-2016
<b>Annexe F</b>	-	<u>Tableau</u> Plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées 2015-2016

## Lexique des acronymes et des sigles :

APHRSO :	Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest
CIT :	Conseil intermunicipal de transport
CLSC :	Centre local de services communautaires
CSSS :	Centres de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon
INLB :	Institut Nazareth et Louis-Braille
MTQ :	Ministère des Transports du Québec
OMH :	Office municipal d'habitation
OPHQ :	Office des personnes handicapées du Québec
PAEPH :	Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
PAIR :	Programme d'aide individuelle pour les retraités
SEMO :	Service externe de main-d'œuvre
SRSOR :	Service de réadaptation Sud-Ouest et Renfort
TARSO :	Transport adapté de la Rive-Sud Ouest

## LE MOT DU MAIRE



En novembre 2005, le conseil municipal a constitué le comité du plan d'action concernant les personnes handicapées en vue de déterminer les interventions que la Ville de La Prairie pourrait entreprendre année après année en vue de minimiser les obstacles pour favoriser au quotidien l'intégration des personnes handicapées sur son territoire.

Ainsi, afin de se conformer aux attentes du gouvernement du Québec à la suite de l'adoption, en 2004, de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale, la Ville a posé plusieurs actions au cours des dix dernières années et en réalisera d'autres à l'avenir.

Ce sixième plan d'action établi par le comité est un outil précieux pour définir les mesures nécessaires en vue d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens.

Les citoyens ayant un handicap sont des personnes à part entière, et c'est pourquoi le conseil municipal de La Prairie est à l'écoute de leurs besoins particuliers lorsqu'il prend des décisions.

Je remercie les membres du comité pour la réalisation de ce nouveau plan d'action ainsi que toutes les personnes qui ont été impliquées dans l'achèvement de celui-ci.

Le maire,

A handwritten signature in cursive script that reads "Donat Serres".

DONAT SERRES

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



C'est avec plaisir que je dépose ce sixième plan d'action municipal concernant les personnes handicapées.

Pour la Ville de La Prairie, il est essentiel de prêter une attention particulière aux problématiques vécues régulièrement par les personnes ayant une incapacité afin de mettre en place des actions tangibles et de bien choisir les interventions pour améliorer leur qualité de vie. C'est pourquoi j'invite les citoyens ayant un handicap à exprimer leur opinion et à faire part de leurs besoins à la Ville.

Pour terminer, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux personnes qui ont participé à l'élaboration du plan d'action 2015-2016 ainsi qu'à tous ceux qui travailleront à la réalisation des divers moyens qui y sont énoncés.

La présidente du comité concernant les personnes handicapées et conseillère municipale,

  
SUZANNE PERRON

## Introduction

---

L'intégration sociale des personnes handicapées n'est pas encore une réalité, et ce, malgré les importants progrès réalisés en ce sens depuis de nombreuses années. Encore aujourd'hui, ces personnes doivent parfois faire face à un environnement social et physique parsemé d'obstacles qui nuisent à leur intégration.

La municipalité est un milieu de vie très important pour les personnes handicapées. Le secteur municipal, en collaboration avec les partenaires du milieu, peut jouer un rôle important dans la réduction, voire l'élimination, des obstacles en vue de favoriser l'intégration des personnes handicapées sur leur territoire. Le milieu municipal, en mettant en œuvre différentes actions, suscite des attitudes qui sont favorables à cette intégration.

La Ville de La Prairie a donc l'intention de continuer ses efforts en ce sens et s'engage à poursuivre la mise en place d'actions concrètes en faveur des personnes handicapées.

Ce sixième plan d'action a pour but de décrire les mesures qu'elle prendra d'ici la fin de l'année 2016 pour déterminer, réduire et prévenir les obstacles rencontrés par ses citoyennes et citoyens présentant un handicap ou une incapacité. Il s'inscrit également en droite ligne avec la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale.

## Description de l'organisme

---

La ville de La Prairie est située sur la rive sud de Montréal. Fondée en 1667, elle est l'une des plus vieilles villes canadiennes. Au cours des années, elle est devenue une ville moderne et dynamique qui compte maintenant 23 844 habitants.

La Ville de La Prairie :

- considère que la population doit être au centre des préoccupations de l'administration municipale ;
- préconise une philosophie de gestion participative qui mise sur la communication et l'information adaptées à tous les niveaux de l'organisation et sur l'implication des cadres et du personnel pour les décisions qui les concernent.

La décentralisation administrative, la responsabilisation et l'imputabilité des intervenants font partie intégrante de cette philosophie de gestion. Celle-ci prend sa source au conseil municipal qui statue sur la responsabilité ultime des orientations de l'organisation, de ses objectifs à atteindre et des décisions de développement. C'est aussi au conseil municipal que les intervenants, à travers la structure hiérarchique, sont imputables des résultats obtenus.

Les champs d'intervention non exclusifs de la municipalité sont, notamment :

- l'accessibilité des lieux et des édifices publics ;
- l'habitation ;
- la sécurité en milieu résidentiel ;
- le transport ;
- la signalisation, la circulation piétonnière et le stationnement ;
- le travail ;
- les loisirs, la culture et le tourisme ;
- le soutien aux organismes communautaires ;
- les communications ;
- l'administration municipale.

Les bâtiments publics appartenant à la Ville de La Prairie sont les suivants :

- Complexe Saint-Laurent – 500, rue Saint-Laurent (Service des loisirs et Bibliothèque Léo-Lecavalier)
- Ateliers municipaux – 725, rue Bernier (Service des travaux publics)
- Caserne de pompiers – 600, boulevard Taschereau (Service de sécurité incendie)
- Usine de filtration – 310, rue Saint-Ignace
- Chalet Balmoral – 200, avenue Balmoral
- Maison-à-Tout-le-Monde – 135, chemin de Saint-Jean
- Chalet de la piscine municipale – 575, rue Notre-Dame
- Théâtre du Vieux La Prairie – 247, rue Sainte-Marie
- Chalet du parc de la Place-de-la-Famille – 1300, chemin de Saint-Jean
- Chalet Optimiste – 385, rue Longtin
- Maison des jeunes – 565, rue Notre-Dame
- Chalet du parc Émilie-Gamelin – 175, boulevard des Mésanges



## Cadre légal

---

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale a modifié substantiellement la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en la modifiant et en y rattachant sa finalité propre : « en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ». Par le fait même et par l'inclusion de l'article 1.1 qui spécifie que leur intégration à la société doit se faire « au même titre que tous les autres citoyens », elle reconnaît aux personnes handicapées un statut de citoyen à part entière.

L'approche de responsabilisation préconisée par la Loi se traduit notamment par de nouvelles responsabilités données à plusieurs acteurs, dont celle de se doter d'un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées :

### Article 61.1

*Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration de personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Il doit être produit et rendu public annuellement.*

D'autres dispositions de la Loi sont à considérer lors de l'élaboration et du suivi du plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées :

### Article 61.3

*Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte, dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.*

## Définition d'un handicap

---

Afin de bien comprendre la notion d'obstacle, il est nécessaire de comprendre et de connaître ce qu'est une personne handicapée.

## Article 1

*Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.*

Il est donc possible de réduire, ou même d'éviter, des situations de handicap aux personnes ayant des incapacités, notamment en améliorant l'accessibilité des lieux, en recourant à des moyens spéciaux de communication, en adoptant des attitudes appropriées, de manière à prendre en compte les situations particulières de ces personnes.

## Définition d'un obstacle

---

Un obstacle est toute chose qui empêche une personne handicapée de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son handicap. S'entend notamment d'un obstacle physique ou architectural, d'un obstacle au niveau de l'information ou des communications, d'un obstacle comportemental, d'un obstacle technologique, d'une politique ou d'une pratique.

Les personnes ayant une déficience ou une limitation peuvent faire face à des obstacles inutiles presque partout : à la maison, au travail, à l'école, dans les parcs, dans les établissements de loisirs, dans la rue, au cinéma, dans les magasins et dans les restaurants.

## Le comité

---

Le fait de confier à un comité la responsabilité de coordonner les activités liées à l'élaboration du plan d'action à l'égard des personnes handicapées assure son uniformité ainsi que la continuité de sa mise en œuvre.

Ce comité est composé des personnes suivantes :

- Madame Suzanne Perron, conseillère municipale et présidente du comité ;
- Monsieur Laurent Blais, conseiller municipal ;
- Madame Caroline Varin, régisseur communautaire et secrétaire du comité ;
- Monsieur Pierre Brodeur, directeur du Service des loisirs ;
- Monsieur Michel Bergeron, citoyen de La Prairie et représentant des personnes handicapées.

En soutien :

- Monsieur Bertrand Legault, conseiller à l'intervention collective régionale de la Montérégie de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) ;
- Madame Nancy Côté, directrice de l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO).

Certains organismes et municipalités (TARSO, CIT, CLSC, SRSOR, CMR, INLB, etc.) sont également consultés au besoin.

De plus, l'ensemble des services municipaux est impliqué dans la démarche de l'application de ce plan d'action et du suivi de celui-ci.

## **Mesures antérieures à l'élaboration du plan d'action**

---

Avant même l'arrivée de cette loi en 2004, la Ville de La Prairie avait déjà mis en place plusieurs mesures qui favorisaient l'accessibilité des personnes handicapées, telles que :

- La Ville accueille, au sein des programmes estivaux et de la semaine de relâche, plusieurs enfants handicapés ; des accompagnateurs sont embauchés et formés afin de répondre aux besoins de ces enfants et de favoriser leur intégration.
- Le Complexe Saint-Laurent offre à sa clientèle un endroit accessible pour la bibliothèque, les expositions d'arts visuels, les spectacles, les réunions, les cours de peinture et autres activités. Un fauteuil roulant est disponible. De plus, la porte d'entrée des toilettes des dames a été élargie.
- La piscine municipale est munie d'un lève-personne.
- Le chalet du parc Lucie-F.-Roussel est accessible.
- Lors de fêtes ou festivals, des toilettes adaptées sont installées sur les sites, de même qu'une section réservée près de la scène.
- À la Maison-à-Tout-le-Monde, une rampe d'accès extérieure a été aménagée.
- La Ville de La Prairie a été la première en Montérégie à faire l'acquisition de modules de jeux pour personnes handicapées, situés au parc Pierre-Raffeix.

# Mesures récurrentes depuis 2007

---

Chaque service de la Ville est impliqué dans le plan d'action et participe d'une façon quelconque. À titre d'exemple :

## DIRECTION GÉNÉRALE

- Assure un suivi du plan d'action auprès des directeurs de services.
- Avec l'aide du comité de circulation, améliore l'accessibilité du transport pour les personnes handicapées et collabore financièrement à la réalisation des actions ciblées par le TARSO et le CIT Le Richelain.

## SERVICE DES LOISIRS

- Élabore une programmation pour répondre aux nouvelles demandes.
- Offre un tarif préférentiel (ex. : gratuité de l'accompagnateur lors d'un spectacle).
- Offre des services adaptés à la Bibliothèque Léo-Lecavalier (ex. : le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite ; des livres à gros caractères et des livres lus sur CD sont disponibles gratuitement pour les personnes ayant des troubles de la vision ; toute nouvelle demande concernant un ouvrage à rendre disponible est étudiée avec attention).

## SERVICE DU GÉNIE

- Vérifie et corrige, sur une base annuelle, à l'intérieur des projets exécutés, les trottoirs et bordures qui ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur.
- Achemine les plaintes et les commentaires concernant les feux de circulation au ministère des Transports du Québec.
- S'assure, lors des projets de construction ou d'agrandissement, que les bâtiments répondent aux normes d'accessibilité en la matière. Nous pouvons le constater avec la construction du nouveau chalet au parc Émilie-Gamelin.

## SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- Embauche un employé contractuel avec handicap intellectuel pour le nettoyage des camions. Un étudiant a d'ailleurs déjà été embauché par le passé. Bonne intégration. Supervision accrue effectuée.

- Répond aux demandes pour l'installation de la signalisation requise dans les espaces de stationnement réservés.
- S'assure, lors de travaux de réfection ou d'entretien, que les infrastructures municipales sont accessibles.

#### SERVICE DE L'URBANISME

- Émet auprès des requérants une recommandation pour certains types de demandes – permis de réfection, de rénovation, d'aménagement paysager, de plan d'implantation et d'intégration architecturales, etc. – relativement aux normes à respecter pour les cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.
- Exige que les cases de stationnement soient conformes aux dispositions réglementaires lors de demandes pour une nouvelle construction ou le réaménagement des espaces de stationnement ou de plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) touchant l'aménagement.
- Poursuit la réflexion afin de mettre en place d'autres projets de logements sociaux dans le futur.

#### SERVICE DES COMMUNICATIONS

- Informe annuellement les organismes des dates de tombée pour la remise de leurs textes informatifs.
- Publicise annuellement la Journée internationale des personnes handicapées (le 3 décembre) et la Semaine québécoise à l'intention des personnes handicapées (du 1<sup>er</sup> au 7 juin) en soulignant les bons coups réalisés par la Ville.

#### SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Fait la promotion du service Opération secours adapté.
- Publie des textes informatifs concernant des outils de sécurité et inscrit les coordonnées des organismes responsables.

#### SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Inclut la phrase suivante lors de l'affichage d'offres d'emploi : « *La Ville de La Prairie applique un programme d'équité en matière d'emploi.* »
- A préparé un répertoire contenant les informations au sujet des possibilités de soutien lors de l'embauche d'une personne handicapée.

## **Objectifs poursuivis 2015-2016**

---

La Ville de La Prairie a un rôle de premier plan à jouer dans le processus d'intégration des personnes handicapées. L'action municipale en faveur des personnes handicapées peut prendre différentes formes. Le rôle de la Ville prend donc toute son importance afin d'encourager et de soutenir l'action et le changement social tout en tenant compte de ses capacités financières et humaines.

L'annexe F présente, sous forme de tableau, le plan d'action de la Ville.

Les actions décrites dans ce tableau sont le fruit de discussions tenues lors des rencontres du comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées et lors de rencontres entre les directeurs des différents services de la Ville.

## **Diffusion du plan d'action 2015-2016**

---

Le conseil municipal adoptera ce plan d'action, par l'intermédiaire d'une résolution, lors d'une séance ordinaire.

Conformément à la Loi, ce plan d'action sera rendu public. La Ville s'engage préalablement à ce que l'ensemble de l'organisation municipale prenne connaissance de ce plan d'action afin de s'en inspirer dans la réalisation des projets futurs.

La diffusion du plan d'action sera effectuée grâce à divers outils d'information tels que le site Internet et le bulletin municipal. Un communiqué de presse sera diffusé à la suite de son adoption par le conseil municipal.

## **Suivi de la démarche**

---

L'élaboration d'un plan d'action est une démarche importante pour la Ville de La Prairie. Cependant, à la suite de la diffusion de ce plan, il est essentiel de prendre des mesures qui permettront d'en suivre le déroulement et de respecter les échéances. Par le truchement du comité, la Ville a mis en place un mécanisme capable d'évaluer continuellement sa démarche afin qu'il puisse procéder aux ajustements nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. À l'aide de ces évaluations, il sera possible de déterminer les impacts réels des diverses actions réalisées, tout en tenant à jour son plan d'action tous les deux ans.

La Ville informera sa population des actions entreprises afin de respecter son engagement dans ce dossier. Elle désire travailler en collaboration avec les ressources

du milieu dans l'élaboration du plan d'action. À cet effet, la Ville convoquera chaque année les acteurs impliqués dans cette démarche afin de leur permettre de participer à l'évaluation des actions en cours.

De plus, régulièrement, le comité de travail se réunira afin de proposer de nouveaux éléments pour le plan d'action des prochaines années. Ce plan d'action se veut un outil en constante évolution, qui continuera à gagner en richesse d'année en année afin de répondre aux besoins concrets de ses citoyens vivant avec un handicap.

## **Conclusion**

---

Dans le cadre de leurs pouvoirs, les municipalités peuvent contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées vivant sur leur territoire. L'important, c'est que les municipalités posent des gestes à la mesure de leurs moyens, de façon progressive, avec la collaboration des intervenants du milieu associatif en place.

La Ville de La Prairie est fière de participer à cette démarche de société et s'engage à y travailler dans le respect de la personne et de son intégrité.

# Annexe A

Résolution 2005-11-513

Nomination d'un représentant  
du conseil





**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance générale** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 22 novembre 2005** à compter de 20 h, à laquelle sont présents : la mairesse, Lucie F. Roussel, et les conseillers et conseillère, Donat Serres, Christian Caron, Laurent Blais, Jacques Bourbonnais, Yvon Brière, Pierre Vocino, Yves Sénécal et Suzanne Perron, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse Lucie F. Roussel.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron, le directeur du Service de l'urbanisme, monsieur Sylvain Chevrier, et le directeur général adjoint et greffier, monsieur Bernard Blain, sont également présents.

-----  
2005-11-513

**CRÉATION DU COMITÉ À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES  
ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yvon Brière  
et résolu unanimement :

**QUE** soit créé un comité à l'égard des personnes handicapées;

**QUE** le conseiller Yves Sénécal représente le conseil au comité à l'égard des personnes handicapées et y agisse à titre de président.

**ADOPTÉE**

(SIGNÉ) LUCIE F. ROUSSEL, mairesse

(SIGNÉ) BERNARD BLAIN, greffier

# Annexe B

Résolution 2006-11-509

Création du comité à l'égard des  
personnes handicapées



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance générale** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 28 novembre 2006** à compter de 20 h, à laquelle sont présents : la mairesse, Lucie F. Roussel, et les conseillers et conseillère, Donat Serres, Christian Caron, Laurent Blais, Jacques Bourbonnais, Yvon Brière, Pierre Vocino, Yves Sénécal et Suzanne Perron, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse Lucie F. Roussel.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron, et le directeur général adjoint et greffier, monsieur Bernard Blain, sont également présents.

-----  
2006-11-509

**COMPOSITION DU COMITÉ**  
**À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jacques Bourbonnais et résolu unanimement :

**QUE** le Comité à l'égard des personnes handicapées soit composé ainsi qu'il suit :

- Monsieur Yves Sénécal, conseiller – Président
- Madame Sonia Paquin, régisseur communautaire au Service des loisirs – Qui agira comme secrétaire
- Madame Francine Lachance – Responsable des communications
- Madame Suzanne Denault – Représentante des personnes handicapées

**ADOPTÉE**

(SIGNÉ) LUCIE F. ROUSSEL, mairesse

(SIGNÉ) BERNARD BLAIN, greffier

# Annexe C

Résolution 2009-06-247

Modification au comité

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LA PRAIRIE



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 23 juin 2009** à compter de **19 h 30**, à laquelle sont présents : la mairesse Lucie F. Roussel et les conseillers et conseillère, Donat Serres, Christian Caron, Laurent Blais, Jacques Bourbonnais, Yvon Brière, Yves Sénécal et Suzanne Perron, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse Lucie F. Roussel.

La greffière, madame Manon Thériault, est également présente.

Cf 2010-02-025  
Cf 2011-03-101

2009-06-247

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2006-11-509 – COMPOSITION DU COMITÉ  
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Sénécal  
et résolu unanimement :

**DE MODIFIER** la résolution 2006-11-509 intitulée « Composition du comité à l'égard des personnes handicapées » en y remplaçant les mots « Madame Francine Lachance – Responsable des communications » par les mots « Monsieur Sylvain Dufresne – Directeur du Service de sécurité incendie ».

Ce changement ne prendra toutefois effet qu'à compter de septembre 2009.

**ADOPTÉE**

(SIGNÉ) LUCIE F. ROUSSEL, mairesse

(SIGNÉ) MANON THÉRIAULT, greffière

# Annexe D

Résolution 2015-01-013

Modification au comité et  
modification du nom du comité

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LA PRAIRIE



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 19 janvier 2015** à compter de **19 h 30**, à laquelle sont présents : les conseillers et conseillères, messieurs et mesdames Allen Scott, Christian Caron, Laurent Blais, Marie Eve Plante-Hébert, Suzanne Perron, Pierre Vocino, Yves Sénécal et Eve Barrette-Marchand, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron, et la greffière, madame Danielle Simard, sont également présents.

-----  
2015-01-013

Modification du nom du comité à l'égard des personnes handicapées et nomination d'une représentante du conseil

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement :

DE MODIFIER le nom du comité à l'égard des personnes handicapées pour le « comité concernant les personnes handicapées ».

DE MODIFIER le deuxième paragraphe de la résolution numéro 2005-11-513 par le suivant :

« QUE la conseillère Suzanne Perron représente le conseil au comité concernant les personnes handicapées et y agisse à titre de présidente ».

DE MODIFIER la résolution numéro 2006-11-509 en remplaçant les mots « Monsieur Yves Sénécal, conseiller – Président » par « Madame Suzanne Perron, conseillère – Présidente ».

QUE le conseiller Laurent Blais agisse à titre de substitut.

ADOPTÉE

(Signé) Donat Serres

(Signé) Danielle Simard

\_\_\_\_\_  
M. DONAT SERRES, maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> DANIELLE SIMARD, greffière

# Annexe E

Résolution 2015-XX-XXX

Plan d'action 2015-2016 concernant les  
personnes handicapées



# Annexe F

## Tableau

### Plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2015-2016

**Plan d'action de la Ville de La Prairie concernant les personnes handicapées  
2015-2016  
Résumé**

Service responsable	Obstacles à l'intégration	Actions	Services impliqués et partenaires <sup>1</sup>	Indicateurs de résultats	Réalisé	Détails ou suivis à venir
Communications 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Peu de promotion faite pour annoncer l'accessibilité à plusieurs activités offertes par la Ville lorsque c'est possible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ajouter un encadré dans la programmation, qui informe les citoyens.</li> <li>▪ Ajouter aussi de la publicité sur nos affiches pour différents événements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Services des loisirs</li> <li>▪ Service des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programmation</li> </ul>		Discuter avec le Service des communications pour ajouter l'information. Prévu en 2015.
Communications	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les citoyens au respect des places de stationnement réservées pour les personnes handicapées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffuser de la publicité dans le <i>Communic-action</i> et sur le tableau électronique de la Ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Service des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Communic-action</i></li> </ul>		Automne 2015
Loisirs 2015-2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pas de mécanismes en place favorisant l'intégration des personnes handicapées à l'ensemble des activités du Service.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir le guide de référence d'accessibilité aux activités de loisirs (voir annexe 1).</li> <li>▪ Lors de la révision de la Politique de soutien aux organismes de loisirs, évaluer la possibilité d'accréditer l'APHRSO, ce qui permettrait à cet organisme d'être reconnu et d'avoir accès à certains services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ APHRSO</li> <li>▪ Services des loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de la politique</li>   <li>▪ Accréditation de l'APHRSO</li> </ul>		Après adoption de la Politique, l'APHRSO pourra faire une demande d'accréditation, possiblement en 2015.

<sup>1</sup> Un lexique des acronymes est disponible à la fin du document.

**Plan d'action de la Ville de La Prairie concernant les personnes handicapées  
2015-2016  
Résumé**

Service responsable	Obstacles à l'intégration	Actions	Services impliqués et partenaires <sup>1</sup>	Indicateurs de résultats	Réalisé	Détails ou suivis à venir
Urbanisme 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certains commerces n'offrent pas d'espaces de stationnement conformes pour les personnes handicapées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Envoi d'une lettre aux commerçants propriétaires de bâtiments non régis par le règlement en vigueur depuis juillet 2009 pour les conscientiser aux besoins des personnes à mobilité réduite et les inciter à se conformer tout de même à la réglementation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ APHRSO</li> <li>▪ Communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Envoi de la lettre et insertion d'un dépliant qui sera réalisé par le Service des communications.</li> </ul>		Prévu pour l'automne 2015
Communications 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les employés se déplaçant avec un véhicule de la Ville au respect des espaces réservés aux personnes handicapées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publier des articles dans le journal des employés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Articles publiés</li> </ul>		Prévu dans le journal interne
Communications 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Peu de promotion effectuée jusqu'à maintenant concernant l'importance que la Ville accorde aux personnes handicapées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'une entrevue qui sera publiée dans le <i>Communic-action</i> relativement à l'accueil d'employés handicapés au Service des travaux publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ OPHQ</li> <li>▪ Travaux publics</li> <li>▪ Communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Parution de l'article</li> </ul>		À réaliser pour la Semaine des personnes handicapées au printemps 2016.

**Plan d'action de la Ville de La Prairie concernant les personnes handicapées  
2015-2016  
Résumé**

Service responsable	Obstacles à l'intégration	Actions	Services impliqués et partenaires <sup>1</sup>	Indicateurs de résultats	Réalisé	Détails ou suivis à venir
Travaux publics 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certains bâtiments municipaux ne sont pas accessibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répertorier les bâtiments municipaux accessibles et les obstacles architecturaux restants. Prendre connaissance des principes d'accessibilité.</li> <li>Faire une demande de subvention au printemps 2015.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Urbanisme</li> <li>Génie</li> <li>Service des loisirs</li> <li>OPHQ</li> <li>Autres municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de l'accessibilité des bâtiments et remarques sur les obstacles sur lesquels il faudrait intervenir.</li> </ul>		Le Service du génie a présenté un projet d'étude d'accès aux bâtiments municipaux au Programme triennal d'immobilisations pour 2015 et met la priorité sur le Théâtre du Vieux La Prairie. (voir budget et subvention)
Travaux publics 2015-2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Maison des Aînés n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser la possibilité de relocaliser La Maison des Aînés ou de réaménager les espaces existants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Urbanisme</li> <li>Génie</li> <li>Service des loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'accessibilité aux locaux</li> </ul>		La Maison des Aînés sera sans doute relocalisée lors de la construction du nouveau centre de loisirs prévu dans les prochaines années.
Travaux publics 2015-2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Maison de la Famille Kateri n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser la possibilité de rendre accessible la Maison de la Famille Kateri.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Urbanisme</li> <li>Génie</li> <li>Service des loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'accessibilité aux locaux</li> </ul>		Évaluation en juin 2015 et projet à réaliser, si possible, en 2016 selon les coûts qui s'y rattachent ainsi que le budget.
Communications 2015-2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Ville de La Prairie n'a pas de symbole pour souligner la Semaine des personnes handicapées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trouver un symbole pour aider à promouvoir la Semaine des personnes handicapées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services des loisirs</li> <li>Communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation et éducation des citoyens quant à l'existence de cette semaine</li> </ul>		Le comité doit faire des propositions et évaluer la réalisation du projet. Si possible, réaliser ce projet pour la semaine des personnes handicapées au printemps 2016.
Urbanisme 2015-2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a pas de stationnement accessible près des restaurants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser la possibilité d'avoir des places de stationnement sur le chemin de Saint-Jean et sur la rue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service des loisirs</li> <li>Génie</li> <li>Travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation du projet selon analyse</li> </ul>		Prévu pour 2016

**Plan d'action de la Ville de La Prairie concernant les personnes handicapées  
2015-2016  
Résumé**

Service responsable	Obstacles à l'intégration	Actions	Services impliqués et partenaires <sup>1</sup>	Indicateurs de résultats	Réalisé	Détails ou suivis à venir
	du Vieux-La Prairie et du théâtre pour les personnes à mobilité réduite.	Sainte-Marie à côté du théâtre.				
Services des loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Ville n'a pas de politique d'accessibilité universelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer la pertinence d'avoir une politique d'accessibilité universelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Services des loisirs</li> <li>▪ APHRSO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assurer de toujours tenir compte de l'accessibilité universelle dans nos projets, activités et événements.</li> </ul>		Avant, évaluer si les éléments qui composent une politique d'accessibilité universelle figurent déjà dans la politique familiale.

**AUTRE ACTION RÉALISÉE EN 2015 (non prévue au plan d'action)**

Construction d'un jardinet adapté à une personne à mobilité réduite dans le jardin communautaire. Ce projet a été réalisé en interne en 2015.

**Lexique des acronymes et des sigles :**

APHRSO : Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest  
 CSSS : Centres de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon  
 GAPHRSM : Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal  
 OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec  
 PAEPH : Plan d'action à l'égard des personnes handicapées  
 SEMO : Service externe de main-d'œuvre  
 SRSOR : Service de réadaptation Sud-Ouest et Renfort

**Membres du comité municipal concernant les personnes handicapées en 2015 :**

Suzanne Perron, conseillère municipale et présidente du comité  
 Laurent Blais, conseiller municipal  
 Caroline Varin, régisseur communautaire et secrétaire du comité  
 Pierre Brodeur, directeur du Service des loisirs  
 Michel Bergeron, citoyen de La Prairie et représentant des personnes handicapées

**Membres partenaires du comité :**

Bertrand Legault, conseiller à l'intervention collective régionale de la Montérégie à l'OPHQ  
 Nancy Côté, directrice de l'APHRSO

**DE NOMMER** les personnes suivantes membres du comité de la politique culturelle:

Monsieur Yves Senécal, conseiller municipal, président du comité;

Madame Brigitte Tremblay, responsable de la bibliothèque Léo-Lecavalier;

Madame Nathalie Croteau, régisseur culturel au Service des loisirs;

Madame Lise Brousseau, présidente du Collectif Prism'art;

Madame Nicole Béland, membre du Collectif Prism'art;

Madame Vicky Chabot, professeur d'Éveil musical et responsable des Petits vacanciers;

Madame Carole Benoît, présidente de la Troupe de théâtre Optimiste;

Monsieur Géatan Bourdages, représentant de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine.

**ADOPTÉE**

**2015-08-306**

**AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE POUR UNE FÊTE DE QUARTIER – RUE DE LA TERRE-DE-FEU**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la fermeture de la rue de la Terre-de-Feu, entre les adresses civiques 15 et 60, le samedi 5 septembre 2015 de 11 h à 23 h pour la tenue d'une fête de quartier.

**D'ADRESSER** une copie de la présente résolution au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'au CIT Le Richelain à titre d'information.

**ADOPTÉE**

**2015-08-307**

**AIDE FINANCIÈRE - SÉJOUR DE POMPIERS À BALTIMORE**

**ATTENDU** le rapport du directeur du Service de sécurité incendie daté du 30 juillet 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE :** madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 800 \$ et le financement de l'assurance du véhicule de location à même notre flotte municipale de

véhicules à l'Association des pompiers de La Prairie pour contribuer à l'organisation d'un séjour d'étude de pompiers de la Ville, au Baltimore County Fire Department, dans le cadre de leur 21e édition, soit du 2 au 9 octobre 2015.

Les pompiers concernés pourront utiliser leur équipement de combat pour les fins de cette formation et le véhicule loué à cette occasion sera couvert par les assurances de la Ville. La municipalité leur remettra aussi divers articles promotionnels portant son logo.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2015-08-308**

**AIDE FINANCIÈRE À UN ATHLÈTE LAPRAIRIEN EN HANDBALL**

**ATTENDU** que monsieur Ronald Geoffroy est un joueur de handball de La Prairie au talent prometteur;

**ATTENDU** que la Ville juge opportun d'encourager monsieur Geoffroy à poursuivre ses objectifs sportifs;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien pour sa participation à des compétitions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 100 \$ à monsieur Ronald Geoffroy afin de contribuer aux frais qu'il a engagés lors des Championnats du monde de handball qui se sont tenus du 11 au 21 août dernier.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2015-08-309**

**AIDE FINANCIÈRE À LA FÊTE DES ANNIVERSAIRES DE MARIAGE OU DE VIE COMMUNE**

**ATTENDU** la demande d'aide financière du comité organisateur des anniversaires de mariage ou de vie commune de La Prairie;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, le comité des anniversaires de mariage ou de vie commune est un organisme d'événement, et qu'à ce titre, il peut soumettre une demande de soutien financier pour une activité spéciale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 2 250 \$ au comité organisateur afin de contribuer aux frais d'organisation de la 25e édition de la Fête des anniversaires de mariage ou de vie commune de La Prairie qui aura lieu au Complexe Saint-Laurent le 28 mai 2016.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2015-08-310**

**AIDE FINANCIÈRE À UN ATHLÈTE LAPRAIRIEN EN HANDBALL**

**ATTENDU** que monsieur Vincent Bergeron est un joueur de handball de La Prairie au talent prometteur;

**ATTENDU** que la Ville juge opportun d'encourager monsieur Bergeron à poursuivre ses objectifs sportifs;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien qui est sélectionné sur l'équipe provinciale, auprès d'une fédération reconnue, afin de l'aider à défrayer les coûts d'entraînement ainsi que pour sa participation à des compétitions;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 450 \$ à monsieur Vincent Bergeron, soit 250 \$ afin de contribuer aux frais d'entraînement qu'il engagera au cours de l'année 2015 ainsi que 200 \$ pour contribuer aux frais qu'il a engagés lors de deux compétitions internationales de handball qui se sont tenues en Espagne et en Suède du 21 juin au 5 juillet dernier.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions posées.



**2015-08-311**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 20 h 15**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Donat Serres, maire**

---

**Me Danielle Simard, greffière**